



**REGLEMENT CHALLENGE DES ALPES MARITIMES  
ROUTE  
DES ECOLES DE CYCLISME  
2018**

*Le Challenge des Alpes-Maritimes est ouvert à tous.*

*Les clubs et les coureurs licenciés FFC 2018 par catégorie de licence (voir point 3) et quelque soit leur département d'appartenance, pourront être classés et ainsi remporter le Challenge route des Alpes Maritimes des École de Cyclisme.*

### **1 - Les épreuves labellisées 2018 (Calendrier des épreuves)**

Les épreuves retenues par le Comité Départemental CD06 seront les épreuves suivantes se disputant dans les Alpes Maritimes.

- **Dimanche 18 mars à Cannes la bocca par l'OCC Antibes**
- **Dimanche 25 mars à Monaco par l'UC Monaco**
- **Dimanche 27 mai à Cannes la bocca par le VC Rochevillois (CHAMPIONNAT 06)**
- **Dimanche 03 juin à Nice par le SC Nice**

Les éventuelles modifications seront signalées dès que possible.

**Un service de secours est obligatoire sur chaque épreuve.**

### **2- Championnat Départemental (06)**

L'épreuve du **dimanche 27 mai** à Cannes la bocca sera support du Championnat des Alpes-Maritime et donnera lieu à une attribution du titre de «Champion des Alpes-Maritime 2018» par catégorie de licence qui ne prendra en compte que le classement des coureurs licenciés dans un club du CD06.

### **3 - Les participants**

Tous les coureurs licenciés dans un club FFC, appartenant aux catégories de licence ci-après seront classés au titre du Challenge des Alpes Maritimes 2018 :

Catégorie	Années	Agés
Pré licenciés	2013 - 2012	5 et 6 ans
Poussins	2011 - 2010	7 et 8 ans
Pupilles	2009 - 2008	9 et 10 ans
Benjamins	2007 - 2006	11 et 12 ans

#### **4- Contrôle des épreuves**

Chaque épreuve se déroulera sous l'égide d'Arbitres FFC des Écoles de Cyclisme, et d'arbitres en formation (validés par la Commission Départementale), sous la responsabilité du Responsable Départemental des Écoles de Cyclisme.

Les coureurs ne disposant pas encore de leur licence FFC ne seront autorisés à prendre le départ que s'ils apportent la preuve de leur dépôt de licence auprès du comité d'appartenance, sous forme de photocopie de demande ou de renouvellement de licence avec le tampon de leur comité.

#### **5- Matériel**

Vélos acceptés : les vélos aux normes UCI. Les guidons « cornes de vaches » sont interdits.

#### **6- Développements (braquets)**

Limité à 5.60 m pour les Pré-licenciés, Poussins, Pupille et limité à 6.40 m pour les Benjamins. Avant toutes les épreuves un contrôle des développements pourrait être effectué pour toutes les catégories

Les coureurs ayant un développement supérieur au braquet réglementaire FFC pour les écoles de cyclisme se verront refuser le départ.

#### **7- Équipement – sécurité**

Le port du casque homologué et les gants sont obligatoires pour tout déplacement à vélo sur le lieu de l'épreuve y compris hors course.

Le port de la tenue du club est obligatoire

Les vélos doivent être équipés de 2 freins en bon état.

Les potences et les guidons doivent être bouchés.

Tout cela devra être contrôlé par l'éducateur du club de chaque licencié participant.

A défaut si cet état de fait, est constaté par les arbitres, le coureur se verra refuser le départ.

#### **8- L'épreuve sur route dites de «Régularité»**

Ces épreuves se déroulent sur la route sur circuit fermé (arrêté Municipal et ou Préfectoral).

Distance Maximale des épreuves :

Pré-licenciés 1 Kilomètre

Poussins 5 Kilomètres

Pupilles 10 Kilomètres

Benjamins 15 Kilomètres

Les ravitaillements « solides » ou « liquides » sont strictement interdits.

Le port du bidon est interdit, hormis pour la catégorie Benjamins, où il pourra exceptionnellement être autorisé par les arbitres.

## **9- Dossard**

Le dossard doit être bien « tendu », non plié et non recouvert par un vêtement ou les cheveux du coureur et fixé par 4 épingles à nourrice.

A défaut, le coureur se verra notifié un avertissement. Mention en sera faite sur le compte rendu de la dite course par les arbitres.

Au deuxième avertissement, le coureur sera rétrogradé de 5 places au niveau du classement.

## **10- Classement général individuel.**

Tous les coureurs licenciés FFC, appartenant aux catégories de licences, Pré-Licences, Poussins, Pupilles et Benjamins seront classés au titre du challenge des Alpes Maritimes, à condition qu'ils participent à toutes les courses.

Les points marqués correspondront au **barème (voir annexe N°1)**

Le coureur totalisant le plus grand nombre de points dans chaque catégorie (1er garçon et 1ère fille) remportera le challenge des Alpes Maritimes individuel.

**En cas d'ex æquo, le classement se fera par rapport aux meilleures places.**

NOTA: Les champions des Alpes Maritimes 2018, par catégorie de licence, ne prendra en compte que le classement des coureurs du 06 lors de la course du dimanche 27 mai à Cannes la Bocca.

## **11- Classement général clubs**

Le classement des clubs lors de chaque épreuve se fera par addition des points des places du meilleur représentant par club par catégorie de licence, à savoir Pré-licence, Poussin, Pupille et Benjamin.

Le club qui aura additionné le plus grand nombre de points remportera le Challenge des Alpes Maritimes par équipe.

En cas d'égalité de points pour les classements intermédiaires, ou pour le classement final, les clubs seront départagés par le nombre de meilleures places sur l'ensemble des catégories.

**A l'issue de la dernière étape, le club ayant marqué le plus grand nombre de points, sera déclaré vainqueur du Challenge des Alpes Maritimes 2018.**

## **12- Récompenses**

A chaque épreuve, les organisateurs récompenseront avec un coupe, les 3 premiers garçons et les 3 premières féminines par catégorie d'âge (il est souhaitable que tous les participants reçoivent une médaille au titre des récompenses)

La remise des récompenses du Challenge 06 aura lieu à l'issue de la dernière manche. Le premier garçon et la première féminine de chaque catégorie de licences recevra une coupe.

Les Champions des Alpes-Maritimes se verront remettre une écharpe.

# Annexe 1

<b>BAREME</b>			
<b>Places</b>	<b>Points</b>	<b>Places</b>	<b>Points</b>
1	25	9	7
2	20	10	6
3	16	11	5
4	13	12	4
5	11	13	3
6	10	14	2
7	9	15	1
8	8	+	1